



Un compteur d'electricite pour deux locations

Par **zaziez**, le **20/01/2012 à 12:55**

Bonjour, Nous sommes locataires d'une maison et partageons notre compteur electrique avec le voisin qui a un sous compteur. Je vais donc recevoir une facture edf pour notre consommation et la sienne inclue dans la notre. Comment cela est il possible que telle situation soit legale? est il possible de demander a l'autre locataire de faire installer un compteur a son nom pour que cette situation cesse. J'ai contacte la proprietaire qui m'affirme que cette situation n'avait jamais cause de precedent. Je viens de rentrer en france apres un long sejour de trente ans en grande bretagne et ne suis pas au courant de ce qui est legal ou pas.

Nous avons aussi un autre probleme avec deux chauffe eau raccordes au gaz bouteille a l'exterieur. L'un se trouve dans la salle de bains et semble relativement recent, dont le conduit va droit dans le grenier, et celui de la cuisine, qui doit avoir au moins trente ans, ne produit plus d'eau chaude et n'a pas d'evacuation, a part dans la piece qui est une piece unique, cuisine, salle a manger et salon.

Je vous serai reconnaissante si vous pouviez me conseiller quand a la marche a suivre pour resoudre ces problemes.

cordialement,

Isabelle

Par **vanceslas**, le **21/01/2012 à 11:35**

Bonjour cette situation est anormale le compteur devrait être au nom des propriétaires qui eux devraient faire la répartition car si vos voisins ne payent pas leur facture EDF ces derniers ne connaîtrons que vous EDF le gaz l'eau ne reconnaissent pas les "décomptants " cordialement

Par **zaziez**, le **21/01/2012 à 14:28**

Merci de votre aide. Toutefois cela ne me donne pas clairement la reponse a mes questions. Ayant contacte les proprietaires, qui me disent que le compteur est ma responsabilite et par consequent ma consommation et celle de leur autre locataire semblent etre ma responsabilite et que je dois regarder le sous compteur du voisin quand la facture d'edf est issue et apres avoir regler la facture, demander au dit voisin, le montant de sa commation ! rnMerci encore pour plus amples renseignements.rncordialementrnlIsabelle

Par **vanceslas**, le **21/01/2012 à 16:24**

oui je comprends que cela ne résolve pas votre problème es-ce noté dans le bail ou l'état des lieux vous êtes vous renseigné auprès des services EDF ? je vais de mon côté chercher des réponses juridiques à opposer à vos propriétaires bon week end

Par **zaziez**, le **21/01/2012 à 16:48**

Merci de votre repons. Non dans le bail, ou dans l'etat des lieux, rien en ce qui concerne le compteur n'est stipule. J'en ai parle a l'edf, qui m'ont informe que cette situation etait irreguliere et illegale. Le probleme est que les proprietaires font la sourde oreille et que je suis au rsa (en recherche d'un poste d'enseignante d'anglais) et par consequent pauvre !rnMerci encore de l'attention que vous devotez a mon probleme.rncordialement, Isabelle

Par **vanceslas**, le **22/01/2012 à 11:47**

BONJOUR très bien si EDF dit que c'est illégale essayez de vous le faire confirmer par écrit et envoyez une LRAR à vos propriétaires bon dimanche